

# L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

H E B D O

metaa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

C.LAGE

N° de commission paritaire : 40 21 D 73 S

ISSN 1249 - 9609 PRIX 0,75 euros

RONÉOTYPÉ AU SIÈGE :

74, RUE DE LA FÉDÉRATION 75739 PARIS CEDEX 15

Tél : 01 53 58 00 30 • Fax : 01 47 83 26 69

## N° 330

Paris,  
le 14 novembre 2005

2005/2006

### SOMMAIRE

- 1- CAMPAGNE ELECTORALE
- 2 - GRÈVE LE 24 NOVEMBRE
- 3 - ACTUALITÉS : BANLIEUE - APPRENTISSAGE A 14 ANS
- 4 - INFO TECHNIQUES SUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2005
- 5- RECLASSEMENT INDICIAIRE EN DÉBUT DE CARRIÈRE
- 6 - MENACE CONTRE LES COMMISSIONS PARITAIRES
- 7 - LE VERSEMENT DE L' "ISSR" POUR LES "TZR"
- 8 - MUTATIONS : PREMIERES AFFECTATIONS

### ANNEXES

- Communiqué de Presse
- Grève du 24 novembre
- Fiches sur élections professionnelles.

#### I – CAMPAGNE ELECTORALE

Vous allez recevoir du matériel électoral pour la suite de la campagne.

Cet envoi comporte le 4 pages avec le « trombinoscope » de la liste nationale, la nouvelle affiche qui appelle à voter et à apposer sur le panneau syndical mais aussi deux 4 pages pour les Certifiés. Tout ce matériel est bien entendu à diffuser.

Merci encore pour l'accomplissement de votre rôle fondamental.

#### II – GREVE LE 24 NOVEMBRE

Le Bureau National a décidé d'appeler à la grève le 24 NOVEMBRE. Effectivement ce jour-là, d'autres syndicats du second degré : SNES, SNUEP, SNEP, UNSEN-CGT appellent à la l'action, notamment sur le remplacement. Il est bien entendu que le SNETAA qui a décidé de demander l'abrogation du décret sur le remplacement ne pouvait être absent de ce mouvement.

Nous restons complètement cohérents avec notre position qui vise à essayer de constituer une action unitaire pour y parvenir.

Par contre, il nous a paru nécessaire de bien resituer le problème du remplacement dans l'ensemble des difficultés de notre secteur. C'est pourquoi vous trouverez ci-joint la plateforme de grève que nous avons élaborée (elle est aussi sous forme d'affiche dans l'envoi de relance de la campagne électorale que vous recevrez).

Effectivement, l'enjeu, c'est bien de s'opposer au démantèlement de l'enseignement professionnel qui passe par le Lycée des Métiers et les projets de déréglementation.

#### III – ACTUALITES : BANLIEUE – APPRENTISSAGE A 14 ANS

Le Premier Ministre a recours, pour lutter contre une crise qu'un de ses Ministres a contribué à provoquer, à la recette éculée de l'apprentissage mais en rajoutant la possibilité d'entrer dans celui-ci dès l'âge de 14 ans. C'est bien sûr pour nous une position totalement inacceptable car c'est penser fallacieusement que l'apprentissage est la réponse aux jeunes issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées et à l'échec scolaire. Dans les deux cas, le Premier Ministre oublie la mission de l'Ecole Républicaine, même si celle-ci est difficile.

De plus, ces solutions avancées ne s'inscrivent pas véritablement dans les actes. Ainsi le révélateur en est le projet de Budget 2006. Celui-ci prévoit contrairement aux effets d'annonce du Ministre, un fonctionnement à moyens constants avec des suppressions d'emplois qui mèneront à des tensions dans les académies lors de l'élaboration des cartes scolaires avec suppressions de sections et de formations.

Ainsi, notre combat contre l'apprentissage qui pourrait être instauré par la mise en place du Lycée des Métiers avec la mixité des publics, est complètement d'actualité. Nous continuons à affirmer que l'enseignement professionnel public est une solution d'avenir, encore faut-il lui donner les moyens matériels et humains pour réussir. Vous trouverez en annexe le communiqué de presse.

# L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

---

## IV – INFO TECHNIQUES SUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2005

### (VOIR FICHES EN ANNEXES)

**VOTER... FAIRE VOTER SNETAA-EIL, LE 6 DECEMBRE : c'est au niveau de l'établissement que se gagnent les élections.**

**Le rôle du correspondant SNETAA est essentiel pour que le maximum de collègues votent... pour le SNETAA.**

### **V - RECLASSEMENT INDICIAIRE EN DEBUT DE CARRIERE**

Depuis des années le SNETAA EIL revendique une révision cohérente du principe du reclassement indiciaire en début de carrière.

Le dossier est régulièrement réétudié au Ministère, mais tous les deux ans le Ministre change et le SNETAA remet ce dossier au nouveau responsable. Et il y a urgence car il va falloir recruter de nombreux professeurs pour compenser les importants départs en retraite.

Dans les disciplines professionnelles et théoriques les collègues recrutés sont plus âgés puisqu'ils ont déjà un passé professionnel avant de passer le concours. Et débiter au 1<sup>er</sup> échelon rebute plus d'un candidat, cela se comprend.

En effet, tant pour les PLP que pour les CAPET la prise en compte des activités antérieures est très variable et finalement injuste selon que l'on passe tel concours externe ou interne, que l'on a trop ou pas assez de diplômes, que l'on a ou pas des années de cadre d'entreprise, que l'on ait enseigné ou pas...

Le SNETAA demande sans délai la réouverture de ce dossier pour favoriser une prise en compte identique des activités antérieures et améliorer ce principe de reclassement indiciaire.

### **VI - MENACE CONTRE LES COMMISSIONS PARITAIRES**

Le Ministre actuel, lors d'une interview dans un journal national, reproche aux élus du personnel d'informer rapidement les collègues des actes de gestion qui les concernent.

Les formules utilisées : « compte y remédier », « promet une refonte complète de l'administration du Ministère » laissent planer le plus grand doute quant aux intentions.

Est-ce une menace contre le fonctionnement des commissions paritaires, instances de transparence et de contrôle des actes de gestion ?

Le SNETAA EIL continuera à défendre le droit contre l'arbitraire.

### **VII - LE VERSEMENT DE L'« ISSR » POUR LES « TZR »**

Le SNETAA EIL est intervenu auprès du Ministère pour obtenir une réponse précise sur la gestion de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) pour les Titulaires en zone de remplacement (TZR). Elle se fait attendre.

Il n'est en effet pas supportable de constater des traitements différenciés selon les lieux ou les situations ou les corps ou même les dates !

La transparence d'une saine gestion s'impose, partout et pour tous.

Que les collègues TZR qui rencontrent des difficultés à ce sujet n'hésitent pas à les signaler au SNETAA. Si vous avez un doute, contactez nous.

### **VIII - MUTATIONS : PREMIERES AFFECTATIONS**

Le BO Spécial Mutations du 3/11 est paru.

Le Spécial AP MUTATIONS du SNETAA est adressé aux adhérent(e)s.

Les inscriptions (SIAM) sont à faire du 25/11 au 12/12 tant pour le mouvement national que pour les mouvements spécifiques.

Des réunions SNETAA Mutations sont organisées dans les Académies et dans les IUFM.

Paris, le 8 novembre 2005



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SNETAA ne peut que réagir avec la plus vive incompréhension à la déclaration du Premier Ministre, Dominique de Villepin. Effectivement, il ne comprend pas que les réponses apportées ne soient pas à la hauteur des problèmes engendrés par la violence en banlieue.

Le SNETAA tient d'abord à rappeler qu'il condamne, comme il l'a toujours condamné, tout acte de violence et d'atteinte aux bâtiments représentant l'Etat, notamment les Ecoles.

Le SNETAA apporte tout son soutien aux enseignants, comme à tous les personnels qui assurent leur mission dans les établissements difficiles, notamment ceux des ZEP. S'ils n'ont pas toujours choisi leur affectation, leur dévouement n'a jamais été pris en défaut. C'est d'ailleurs souvent à ce prix que se maintient l'école dans ces quartiers.

Le SNETAA a toujours prôné l'émancipation des jeunes par l'Ecole, notamment dans le cadre de son secteur, l'Enseignement Professionnel qui forme les futurs salariés et aussi citoyens. Ainsi, la formation est bien la mission du service public d'Education et l'insertion professionnelle, celle de l'entreprise.

Ainsi, la fausse solution du recours au développement massif de l'apprentissage pour régler le problème de l'échec scolaire est une erreur fondamentale. S'agit-il de faire de l'entreprise la rédemptrice des difficultés des jeunes ? Est-ce vraiment son rôle ? Le SNETAA a toujours dit NON au développement de l'apprentissage car ce n'est pas ce qui permet de régler la question des publics en grande difficulté scolaire. On ne se débarrasse pas d'un problème en le déplaçant. Le traitement de la difficulté scolaire et des sorties sans qualification est bien l'affaire de l'Ecole. Ce sont ses publics qui doivent nous mobiliser. Leur place peut être au sein de l'enseignement professionnel qui utilise une pédagogie différente et de valorisation de l'apprenant.

C'est pourquoi les propos sur une entrée en apprentissage à 14 ans pour ces publics désignés sont inacceptables et intolérables. Ce n'est pas la solution qui doit être offerte à ces jeunes issus de catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. L'Ecole, au contraire, doit rester celle de la République incarnée autour de ses valeurs fondatrices et permettre à chacun de trouver sa place ainsi que son utilité dans notre société. L'une d'entre elles est d'ailleurs la laïcité.

Le Premier Ministre reconnaît que tous les mots ont leur importance. Pour autant, le temps des mots est révolu et doit laisser sa place à l'action. Cette action doit passer par le renforcement de l'Ecole publique et laïque. C'est d'autant plus le bon moment que le Budget de la Nation est discuté actuellement. Il comporte des suppressions de postes qui entraîneront de nouvelles tensions lors des cartes scolaires avec de nouvelles suppressions de sections et de formations dans les Lycées Professionnels. Il est bon de se souvenir que le SNETAA avait dénoncé avec force la suppression massive du CAP qui correspondait à la possibilité d'obtention d'un premier diplôme pour certains jeunes, leur offrant ainsi un passeport réel pour le marché du travail.

L'espoir en une chance d'avenir donnée par l'Ecole Républicaine doit être restauré. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons demandé une véritable campagne coordonnée de valorisation de l'enseignement professionnel qui doit être vécu comme une véritable chance donnée à tous les jeunes en fonction de leurs choix et de leurs potentialités.

Le SNETAA continuera à affirmer que la construction du pacte social qui doit nous lier pour l'avenir passe bien par une véritable reconnaissance de l'égale dignité des trois voies de formation.

74 rue de la Fédération - 75739 PARIS Cedex 15

Tél : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69 - Internet : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) - E-mail : [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)



- **C'est ensemble qu'il faut agir**
- **Mobilisons-nous pour empêcher la casse de l'enseignement professionnel public et laïque !**

# Tous en grève

## JEUDI 24 NOVEMBRE

AVEC LE SNETAA-EIL :

- **Revendiquons** l'abrogation du Décret sur le remplacement
- **Luttons contre** tous les projets (Conseil pédagogique, blocage et arbitraire pour la hors-classe,...) qui entraînent la déréglementation
- **Refusons** le lycée des métiers qui impose la mixité des publics et la globalisation des services
- **Combattons** l'introduction de l'apprentissage qui entraîne la mort de nos établissements, de la formation professionnelle initiale et la transformation de nos statuts
- **Prolongeons** l'action du 4 octobre pour nos salaires et le rattrapage du pouvoir d'achat

L'ACTION, C'EST MAINTENANT !  
LE 1<sup>ER</sup> JANVIER, IL SERA TROP TARD !!!

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 6 DECEMBRE 2005

**Le vote par correspondance est ouvert.**

## **\* VOTEZ SNETAA-EIL dès réception du matériel !**

(votre vote doit arriver à votre section avant le 6 décembre 2005).

## **\* QUI VOTE PAR CORRESPONDANCE ?**

### **1 – Tout électeur qui en fait la demande**

Si vous n'êtes pas là le 6 décembre, le vote par dépôt étant interdit, vous pouvez demander le matériel nécessaire pour vote par correspondance (enveloppes, bulletins de vote, notice explicative).

### **2 – Tout électeur en :**

- Congé maladie
- Congé maternité
- Congé longue maladie ou longue durée
- Congé administratif
- Congé parental
- Congé formation professionnelle
- Situation de réadaptation ou réemploi (CNED)
- Affectation dans le supérieur, dans un établissement privé sous contrat d'association, dans un poste ou Rectorat, dans le corps des personnels de direction ou des inspecteurs
- En fonction en Andorre (vote adressé au rectorat de Montpellier)
- Ecole européenne (vote adressé au rectorat de Strasbourg)
- Affectation en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte (vote adressé au vice-rectorat correspondant).
- Détachement : vote à adresser à la DPE B5 au Ministère 34 rue de Chateaudun 75009 PARIS)
  - si vous êtes en poste à Wallis et Futuna ou Saint-Pierre et Miquelon
  - si vous êtes en poste à l'ONISEP, CNDP, CRDP, Cité des Sciences...
  - si vous êtes en poste à l'Administration centrale
  - si vous êtes en poste à l'étranger, AEFÉ, Alliance, Mission Laïque...
- Mise à disposition (vote adressé au Rectorat).

## **\* COMMENT VOTER ?**

- 1 – En utilisant le matériel fourni par l'administration
- 2 – En votant SNETAA-EIL, liste entière, sans rature, ni panachage
- 3 – En n'oubliant pas de signer l'enveloppe où vous portez votre nom et affectation
- 4 – En respectant bien les couleurs : bleue pour la CAPA académique, blanche pour la CAP nationale.
- 5 – En postant l'enveloppe pré-affranchie où le destinataire est indiqué, pour qu'elle arrive oblitérée **AVANT LE 6 DECEMBRE 2005**.

Les élections professionnelles : un enjeu, un choix.

**VOTEZ SNETAA-EIL POUR LE 6 DECEMBRE 2005**

**VOTER... FAIRE VOTER SNETAA-EIL, LE 6 DECEMBRE : c'est au niveau de l'établissement que se gagnent les élections.**

Le rôle du correspondant SNETAA est essentiel pour que le maximum de collègues votent... pour le SNETAA.

■ **AVANT LE 6 DECEMBRE**

- PROCEDER A L'AFFICHAGE des affiches syndicales électorales
- DIFFUSER les revues et le matériel syndical à destination de tous les électeurs
- PROPOSER de faire signer des listes d'appel à voter SNETAA
- DEMANDER aux collègues qui seront absents (ou qui n'ont pas cours) le jour du vote de penser à voter par correspondance
- PREVOIR soit une réunion syndicale SNETAA, soit une heure d'information syndicale avec différents thèmes dont celui des élections (ou les deux !)
- PROCEDER à la conformité de la préparation des élections :
  - que les listes électorales affichées soient justes
  - que soient affichées : les listes de candidats CAPN et CAPA
  - que soient affichées : les professions de foi nationales et académiques
  - que l'élection ait bien lieu de 9 h à 17 h sans interruption
  - qu'il y ait bien des urnes séparées (une pour la CAPN, une pour la CAPA)
  - qu'il y ait bien deux listes d'émargement (une pour le vote CAPN, une pour le vote CAPA)
  - qu'un isoloir soit prévu (pour le respect du secret du vote)
  - que le matériel nécessaire pour le vote ait été bien fourni à l'établissement : (enveloppes blanches pour la CAPN, enveloppes bleues pour la CAPA, bulletins de vote... en nombre suffisant).
  - (signaler au secrétaire académique du SNETAA tout problème rencontré)
- DEMANDER A TOUS LES ADHERENTS ET SYMPATHISANTS DE VOTER ... SNETAA

■ **LE 6 DECEMBRE**

- Battre le rappel pour faire voter SNETAA en faisant le tour des collègues !
- Le SNETAA peut proposer au chef d'établissement un assesseur chargé de surveiller les urnes toute la journée (ou deux pour une demi-journée). C'est important pour éviter les erreurs d'annulation de votes.
- Vérifier que la conformité des modalités de vote est respectée (listes d'émargement, bulletins de vote, enveloppes, urnes, isoloir)
- Insister pour que le vote puisse avoir lieu de 9 h à 17 h sans interruption

**ATTENTION AUX CAUSES D'ANNULATION :**

***A éviter :***

- a) mélange des matériels bleus et blancs,
  - b) oubli de signature sur la ou les listes d'émargement,
  - c) oubli de signature des assesseurs sur les documents transmis au rectorat pour dépouillement (ou même oubli de signature par le chef d'établissement !)
  - d) oubli de transmission des votes par correspondance...
- Faire porter au procès-verbal les contentieux observés (mais ce sont surtout les syndicats minoritaires qui cherchent à faire annuler des votes !).

**Les élections professionnelles, c'est une fois tous les 3 ans ; le rôle du correspondant SNETAA est très important. Bon courage et merci.**

Professeur de Lycée Professionnel

**POUR** un enseignement professionnel :

Spécifique

Laique

Public

Reconnu

**LE 6 décembre 2005**

**ENSEMBLE**

**VOTONS**

**meta**  
**EIL**

pour **SA FORCE**

pour **SON ACTION**

pour **SON ENGAGEMENT**

pour **SON INDEPENDANCE**

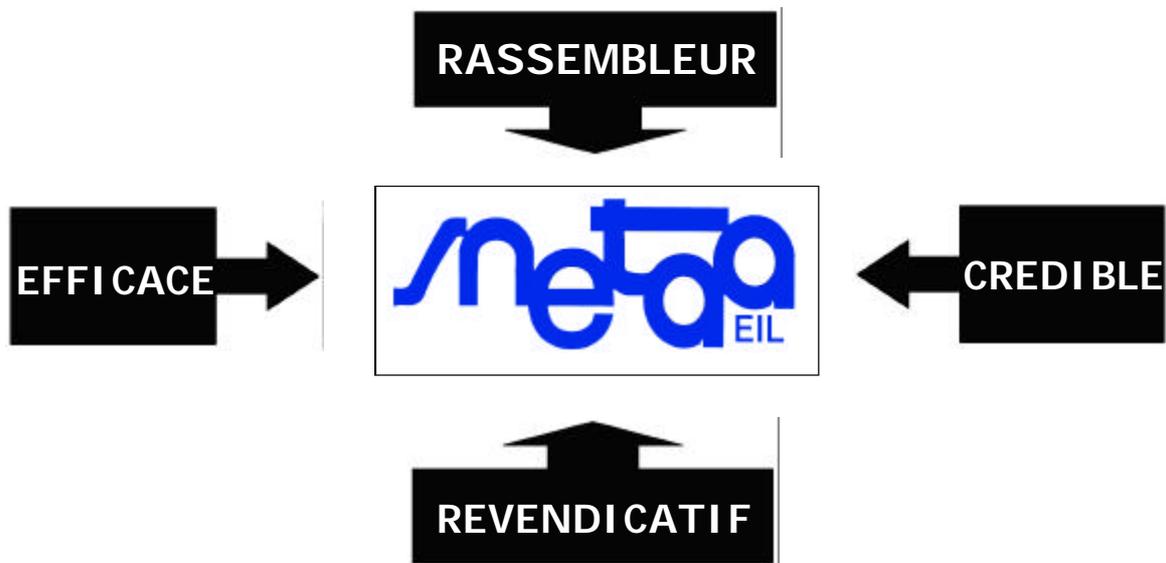
mardi 6 décembre 2005

LE SYNDICAT QUI NOUS DÉFEND

**Le choix est clair !**

**Celui qui a dit NON !  
POUR DÉFENDRE**

- . NOTRE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE
- . NOTRE STATUT
- . NOTRE MÉTIER



**IL FAUT VOTER  
SNETAA-EIL**

LES ÉLUS QUI ILLUS  
FAUT

ELECTIONS PROFESSIONNELLES